

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015

(en milliers EUR)

Estimations initiales

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - initial 2015	
			Par article	Total
		TITRE I - RECETTES COURANTES		
		Secteur I - Recettes fiscales		
		Recettes fiscales spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement		
CD	36 01 20	Taxes, redevances et contributions de prélèvement perçues en vertu du décret-programme 1997 (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : article de base 01.03, programme 13, division organique 15 et au Fonds de solidarité international pour l'Eau : article de base 01.04, programme 13, division organique 15)	62.023	
CD	36 01 70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 25 juillet 1991 sur les déchets (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 13, division organique 15)	19.500	
CD	36 02 70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	265	
CD	38 01 50	Sommes perçues en vertu du décret du 5 juin 2008 relatif à la répression des infractions en matière d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	500	
		<i>Total Division organique 15 Dont recettes affectées</i>		82.288 82.288
		Recettes fiscales spécifiques - Division organique 16 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie		
CD	36 01 90	Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés (recettes affectées au Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites d'assainissement prioritaire des paysages : article de base 01.01., division 16, programme 03)	100	
FU	36 02 90	Taxe sur les mâts éoliens	0	
		<i>Total Division organique 16 Dont recettes affectées</i>		100 100
		Recettes fiscales spécifiques - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé		
FU	36 01 90	Taxe sur les mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation, directement avec le public, d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunications	21.882	
		<i>Total Division organique 16 Dont recettes affectées</i>		21.882 0
		Recettes fiscales générales - Division organique 19 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication		
LA	36 01 40	Droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles	871.240	
LA	36 02 40	Droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque sur un bien immeuble situé en Belgique	78.566	
LA	36 03 40	Droits d'enregistrement sur les partages partiels ou totaux de biens immeubles situés en Belgique, les cessions à titre onéreux entre copropriétaires, de parties indivises de tels biens	22.322	
LA	36 01 60	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	474.032	
LA	36 02 60	Taxe de mise en circulation	125.875	
LA	36 03 70	Taxe sur la différence d'émission de CO2 par les véhicules automobiles mis en usage par une personne physique (Malus)	0	
LA	36 01 80	Taxes sur les logements abandonnés	0	
LA	36 02 90	Taxe sur les jeux et paris	20.100	
LA	36 03 90	Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	20.610	
LA	36 04 90	Taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées	1	
LA	36 05 90	Redevance radio et télévision	110.170	
LA	36 06 90	Eurovignette	0	
LA	36 07 90	Taxes sur les automates	20.000	
LA	37 01 0	Précompte immobilier	34.140	
LA	37 02 0	Intérêts et amendes sur impôts régionaux (article 6 §5 de la loi spéciale du 13 juillet 2001)	7.290	
LA	56 01 50	Droits d'enregistrement sur les donations entre vifs de biens meubles ou immeubles	139.379	
		<i>Total Division organique 19 Dont recettes affectées</i>		1.923.726 0
		Total Secteur I Dont recettes affectées		2.027.996 82.388

		Secteur II - Recettes générales non fiscales			
		Recettes générales - Division organique 09			
LA	11 1 11	(Modifié) Recettes relatives au personnel FWB d'eWbs		368	
		<i>Total Division organique 09</i>			368
		<i>Dont recettes affectées</i>			0
		Recettes générales - Division organique 10			
PM	16 01 12	Produit d'études et vente de publications dans le domaine des statistiques		0	
PM	16 02 12	Frais d'inscription à des manifestations organisées par la Région		0	
PM	38 01 50	Fonds budgétaire en matière de Loterie (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de Loterie : article de base 01.01, programme 03, division organique 10)		4.872	
PM	49 01 24	Recette provenant de la Communauté française au titre de sa participation au suivi du Plan Stratégique Transversal 2 "Développement du capital humain, des connaissances et du savoir-faire"		0	
		<i>Total Division organique 10</i>			4.872
		<i>Dont recettes affectées</i>			4.872
		Recettes générales - Division organique 11			
		Personnel et affaires générales			
LA	11 01 11	Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales des agents du SPW		1.500	
LA	11 02 11	Remboursement au SPW des traitements et allocations des membres du Centre de Recherche agronomique de Gembloux		0	
LA	11 03 11	Remboursement au SPW des traitements et allocations des Receveurs régionaux		11.401	
LA	11 01 40	Cotisation du personnel du SPW à l'achat de titres-repas		20	
		<i>Total Division organique 11</i>			12.921
		<i>Dont recettes affectées</i>			0
		Recettes générales - Division organique 12			
		Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication			
LA	06 01 00	Produits divers		3.000	
LA	06 02 00	Remboursement de sommes indûment payées		4.500	
LA	08 01 10	Remboursement des sommes en relation avec les dépenses exposées par les organes de contrôle de la Région auprès des O.I.P. soumis aux lois des 10 juin 1937 et 16 mars 1954 et auprès des autres organismes pararégionaux		0	
LA	11 01 11	Recettes relatives au personnel FWB new CIF		362	
LA	12 01 11	Versement par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées		4.000	
LA	16 03 12	Récupération de sommes en relation avec les dépenses de matériel et de services exposées pour le fonctionnement des administrations, y compris le produit de la vente des biens désaffectés		20	
LA	16 04 12	Produit de la vente de biens non durables et de services		300	
LA	16 05 12	Recettes courantes découlant de la gestion du patrimoine régional		0	
LA	16 06 12	Produits de la location de biens non spécifiques		500	
LA	26 01 10	Intérêts de placements		0	
LA	27 01 30	Produit des opérations d'excédents d'émissions d'emprunts		0	
LA	38 01 00	Récupération des créances contentieuses		500	
LA	38 01 10	Prélèvement des cautions et produits des cautions après faillite		10	
LA	38 02 10	Produit des retenues et des pénalités pour retard appliquées à des adjudicataires		100	
LA	46 01 40	Contribution du Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne		0	
LA	49 02 24	Moyens transférés par la Communauté française		340.859	
LA	49 03 24	Moyens complémentaires transférés par la Communauté française		0	
LA	49 04 24	Moyens transférés par la Communauté française - Calcul définitif exercice antérieur		0	
LA	49 05 24	Dotation exceptionnelle de la Communauté française		0	
LA	49 05 41	TCF - Moyens liés aux compétences transférées		2.762.175	
LA	49 06 24	TCF - Moyens perçus de la CFWB (accords de la Sainte Emilie)		3.421.255	
LA	49 01 41	Arriérés des recettes dues à la Région par la Régie des Bâtiments		0	
LA	49 02 41	Dotation Fédéral groupe jeux et paris		3.831	
LA	49 04 41	Dotation Fédéral TC/TMC		6.066	
LA	49 01 42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques		0	
LA	49 02 42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - Calcul définitif exercice antérieur		0	
LA	49 03 42	TCF - Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - recettes d'additionnels sous réductions des dépenses fiscales liées		2.575.568	
LA	49 01 43	Dégrèvement fiscaux		0	
LA	49 02 43	TCF - Recettes des amendes routières		43.905	
		<i>Total Division organique 12</i>			9.166.951
		<i>Dont recettes affectées</i>			0

			Recettes fiscales spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement		
CD	38	01 50	TCF - BEA - Recettes du compte redevances (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 03, Division organique 15)	7	
CD	38	02 50	TCF - Amendes administratives perçues en application des dispositions de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux et de ses arrêtés d'exécution (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 03, Division organique 15)	8	
				<i>Total Division organique 15</i>	15
				<i>Dont recettes affectées</i>	15
			Recettes générales - Division organique 16 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie		
LA	28	01 30	Produit de la redevance liée à l'organisation du marché de l'électricité et du gaz	0	
				<i>Total Division organique 16</i>	0
				<i>Dont recettes affectées</i>	0
			Recettes générales - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé		
TI	49	03 41	Remboursement de la quote-part du Gouvernement fédéral dans le cadre des conventions de premier emploi	4.555	
				<i>Total Division organique 17</i>	4.555
				<i>Dont recettes affectées</i>	0
				<i>Total Secteur II</i>	9.189.682
				<i>Dont recettes affectées</i>	4.887
Secteur III - Recettes spécifiques					
			Recettes générales - Division organique 10		
CD	16	01 11	(Nouveau) Produit de la vente de données en matière de Géomatique	33	
				<i>Total Division organique 10</i>	33
				<i>Dont recettes affectées</i>	0
			Recettes spécifiques - Division organique 12 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication		
LA	21	01 10	Remboursement des versements provisionnels excédentaires des intérêts de la dette	0	
LA	26	01 10	Différentiel d'intérêts d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986 et 1987	483	
				<i>Total Division organique 12</i>	483
				<i>Dont recettes affectées</i>	0

		Recettes spécifiques - Division organique 13			
		Routes et bâtiments			
LA	11 01 11	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations, allocations et charges sociales du personnel employé par les bureaux d'études émergeant au Fonds des Etudes techniques		0	
PR	16 01 11	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.03, programme 03, division organique 13)		700	
PR	16 01 12	Produit de la location de biens		220	
MA	28 01 10	Revenus liés à l'exploitation des réseaux de télécommunications		60	
PR	28 02 10	Redevances liées à l'exploitation des établissements annexes situés sur le réseau routier		0	
RC	36 01 90	Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique (recettes affectées au Fond budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique : article de base 01.01, programme 11, division organique 13)		800	
PR	36 02 90	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes (recettes affectées au Fonds du péage et des avaries : article de base 01.01, programme 02, division organique 13)		62.469	
PR	38 01 50	(Nouveau) Prescriptions immédiates, transactions et amendes liées aux infractions à la réglementation de la sécurité routière qui relève de la compétence des régions (recettes affectées au Fonds des infractions routières régionales : article de base 01.02, programme 02, division organique 13)		300	
PR	39 01 10	Programme CEE Infrastructure Transports - Routes		0	
				<i>Total Division organique 13</i>	64.549
				<i>Dont recettes affectées</i>	64.269
		Recettes spécifiques - Division organique 14			
		Mobilité et voies hydrauliques			
CD	06 01 00	Recettes provenant de l'activité des aérodromes		0	
PR	16 02 11	Recettes provenant de l'activité des barrages régionaux		100	
CD	16 02 12	Produit de la location des biens gérés par l'administration des transports		0	
CD	16 03 12	Recettes provenant des abonnements de transport d'élèves		0	
RC	16 04 12	Produit de la location de biens		122	
PR	28 03 10	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau (recettes affectées au Fonds du trafic et des avaries : article de base 01.02, programme 11, division organique 14)		2.000	
CD	38 01 30	Recettes provenant des récupérations par suite de dommages causés aux véhicules assurant le transport scolaire		0	
PR	39 02 10	Programme CEE Infrastructure Transports - Voies hydrauliques		0	
				<i>Total Division organique 14</i>	2.222
				<i>Dont recettes affectées</i>	2.000
		Recettes spécifiques - Division organique 15			
		Agriculture, ressources naturelles et environnement			
FU	06 02 00	Produits de la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre perçus en vertu du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006 (recette affectée au Fonds wallon Kyoto : article de base 01.02 programme 13, division organique 15)		40.000	
RC	16 03 11	Recettes provenant du comptoir forestier		170	
RC	16 05 11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arion» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) (recette affectée au Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arion» : article de base 01.02, programme 11, division organique 15)		184	
RC	16 06 11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : article de base 01.03, programme 11, division organique 15)		98	
RC	16 07 11	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis		10.175	
RC	16 08 11	Quote-part régionale du produit de la vente des coupes de bois dans les forêts indivises		730	
RC	16 05 12	Ventes de venaisons et contributions des invités aux Chasses de la Couronne		35	
CD	16 06 12	TCF - Contribution dans le cadre des prestations pour l'identification et l'enregistrement des chiens (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 03, Division organique 15)		170	
RC	26 02 10	Intérêts créditeurs payés par des débiteurs des comités de remembrement bénéficiaires d'un remboursement échelonné de leur solde de compte		8	
RC	28 01 30	Produits résultant de la propriété des biens immobiliers acquis dans le cadre de la politique foncière		190	
RC	28 02 30	Produit de la location du droit de chasse		1.610	
RC	31 01 32	Remboursement de subsides et d'avances dans le cadre de programmes ou de projets de recherches scientifiques et techniques		0	
RC	31 02 32	Recettes perçues en vertu du dispositif budgétaire (recettes affectées au Fonds budgétaire S.I.G.E.C. : article de base 01.04, programme 04, division organique 15)		319	
RC	31 03 32	Rétributions forfaitaires liées au Réseau d'information comptable agricole		72	
RC	36 03 90	Redevances et rétributions perçues en vertu du décret programme du 18 décembre 2003 (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux : article de base 01.01, programme 03, Division organique 15)		641	
RC	37 01 70	Part régionale du produit des permis de pêche, de chasse, de tenderie et des examens y relatifs		3.920	
CD	37 02 70	Droits de dossier perçus en vertu de l'article 22 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destiné au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)		200	
CD	37 03 70	(Nouveau) Droits de dossier perçus pour la délivrance de l'extrait conforme de la banque de données de l'état des sols (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)		0	
CD	38 01 10	Produits de contributions provenant des distributeurs, des organismes d'assainissement agréés et de la S.P.G.E. sur base volontaire et de divers dons et legs au Fonds de solidarité international pour l'Eau (recette affectée au Fonds de solidarité international pour l'Eau : article de base 01.04, programme 13, division organique 15)		1	
CD	38 01 50	Recettes perçues au titre de l'intervention de l'organisme en charge de l'obligation de reprise des déchets ménagers en application de l'article 13 §1er, 12° de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 13, division organique 15)		1.915	
CD	38 02 50	TCF - Divers dons et legs au Fonds pour le Bien être animal (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 03, Division organique 15)		0	
CD	49 01 10	Remboursement des avances consenties dans le cadre de projet européen et relatives à la partie cofinancée par la CEE (recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)		1.757	
				<i>Total Division organique 15</i>	62.195
				<i>Dont recettes affectées</i>	45.285

				Recettes spécifiques - Division organique 16		
				Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie		
FU	26	03	10	Intérêts sur avances récupérables et participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises en matière de politique générale de l'énergie		0
FU	26	04	10	Intérêts sur avances récupérables en matière de logement		284
CD	28	04	10	Redevances liées aux autorisations de voiries		0
FU	28	01	20	Dividendes provenant de la participation de la Région dans le capital des sociétés agréées de logement		0
FU	34	01	41	Participation bénéficiaire versée à la Région par l'organisme qui couvre l'assurance contre le risque de perte de revenus		150
FU	36	04	90	Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 du même Code (recettes affectées au Fonds régional pour le relogement) : article de base 01.01, programme 12, division organique 16		75
FU	36	05	90	Recettes résultant des amendes administratives perçues en vertu des articles 200bis et 200ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable		26
FU	38	02	10	Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz (recettes affectées au Fonds Energie : article de base 01.01, programme 31, division organique 16)		13.750
				<i>Total Division organique 16</i>		14.285
				<i>Dont recettes affectées</i>		13.825
				Recettes spécifiques - Division organique 17		
				Pouvoirs locaux, action sociale et santé		
PR	11	02	11	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations du personnel des hôpitaux psychiatriques		0
PR	39	04	10	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations du personnel des hôpitaux psychiatriques		0
FU	48	01	00	Contributions des Provinces, Communes et CPAS pour l'aide aux sinistrés de l'Asie du Sud et du Sud-Est		0
				<i>Total Division organique 17</i>		0
				<i>Dont recettes affectées</i>		0
				Recettes spécifiques - Division organique 18		
				Entreprises, emploi et recherche		
MA	16	09	11	Contrats de consultation		10
MA	16	10	11	Location de bâtiments industriels en application de l'article 42 de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique		455
MA	26	05	10	Intérêts résultant de l'octroi d'avances récupérables et de prêts obligataires à des entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration		0
MA	26	06	10	Intérêts sur avances récupérables : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale		0
MA	27	01	10	Participation aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques ou privées		0
MA	31	05	32	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi		0
MA	31	06	32	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale		100
MA	31	07	32	Récupération de primes d'emploi sur base de la loi du 4 août 1978 et du décret du 25 juin 1992 modifiant la loi du 4 août 1978 de réorientation économique		2
TI	36	01	90	TCF - Recettes générées dans le cadre de la délivrance des cartes professionnelles		69
MA	38	01	20	Contributions liées à l'octroi de garanties régionales		0
TI	49	01	41	Moyens supplémentaires de financement du programme de remise au travail des chômeurs (article 35 de la loi de financement, arrêté royal du 19 janvier 2000 et loi du 13 juillet 2001 (St Polycarpe))		3.052
MA	49	02	41	Moyens supplémentaires accordés par le Fédéral dans le cadre du financement du secteur de l'économie sociale		0
TI	49	01	43	TCF - Recettes générées dans le cadre du recouvrement par l'ONSS du financement du reclassement professionnel individuel		25
				<i>Total Division organique 18</i>		3.713
				<i>Dont recettes affectées</i>		0
				Total Secteur III		147.480
				Dont recettes affectées		125.379
				Total TITRE I		11.365.158
				Dont recettes affectées		212.654

			TITRE II - RECETTES DE CAPITAL		
			Secteur I - Recettes fiscales		
			Recettes fiscales générales - Division organique 19 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication		
LA	56	02 50	Droits de succession et de mutation par décès	752.661	
			<i>Total Division organique 19 Dont recettes affectées</i>		752.661 0
			<i>Total Secteur I Dont recettes affectées</i>		752.661 0
			Secteur II - Recettes générales non fiscales		
			Recettes générales - Division organique 10		
LA	06	01 00	Recettes diverses	30	
LA	06	02 00	Remboursement de sommes indûment payées	140	
LA	73	01 10	Récupération du coût des travaux et d'expropriations exposées pour compte de tiers	0	
LA	74	01 22	Versement par les comptables du Service Public de Wallonie opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	600	
LA	76	01 12	Produit de la vente d'emprises inutilisées	2.500	
LA	76	01 32	Produit de la vente d'immeubles	750	
LA	76	02 32	Produit de la vente d'immeubles découlant de la gestion immobilière des bâtiments et des implantations	0	
LA	77	01 20	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	0	
LA	77	02 20	Produit de la vente de biens meubles durables désaffectés ou mis hors de service	100	
			<i>Total Division organique 10 Dont recettes affectées</i>		4.120 0
			<i>Total Secteur II Dont recettes affectées</i>		4.120 0
			Secteur III - Recettes spécifiques		
			Recettes spécifiques - Division organique 12 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication		
LA	06	01 00	Recettes résultant de la gestion énergétique immobilière du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds de la gestion énergétique immobilière : article de base 01.01, programme 31, division organique 12)	20	
LA	96	01 10	Différentiel d'amortissement d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986-1987	2.585	
			<i>Total Division organique 12 Dont recettes affectées</i>		2.605 20
			Recettes spécifiques - Division organique 14 Mobilité et voies hydrauliques		
CD	16	01 11	Recettes exceptionnelles en matière de transport scolaire	0	
CD	57	01 20	Remboursement par la SRWT de plus values et du produit de la vente de biens immobiliers	0	
CD	69	01 41	Intervention de l'Etat dans les investissements réalisés dans les aéroports et aérodromes	0	
			<i>Total Division organique 14 Dont recettes affectées</i>		0 0
			Recettes spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement		
RC	76	01 32	Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière : article de base 01.02, programme 12, division organique 15)	752	
RC	86	01 70	Produits résultant du recouvrement des sommes dues par les propriétaires, usufruitiers et exploitants au terme des opérations de remembrement	561	
RC	86	02 70	Produits résultant de la récupération des avances consenties pour les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement	600	
			<i>Total Division organique 15 Dont recettes affectées</i>		1.913 752
			Recettes spécifiques - Division organique 16 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie		
FU	51	01 12	Remboursement des subventions accordées aux organismes publics et privés en matière de logement	0	
FU	53	01 10	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers	0	
CD	76	01 12	(Modifié) Produits de la vente de sites industriels à réaménager (recettes affectées au Fonds de rénovation des sites wallons : article de base 51.05, programme 03, division organique 16)	100	
CD	76	02 12	(Nouveau) Produits de la vente des terrains de la sucrerie de Genappe (recettes affectées au Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites d'assainissement prioritaire des paysages : article de base 01.01., division 16, programme 03)	2.500	
FU	76	02 32	Produit de la vente de logements construits par l'ex-SDRW	250	
FU	86	01 10	Remboursement d'avances récupérables en matière de logement	20.287	
CD	87	01 20	Remboursement d'avances récupérables octroyées pour la démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	2	
FU	87	02 20	Remboursement d'avances dans le cadre du dispositif Ecopack (recettes affectées au Fonds relatif au dispositif Ecopack) : article de base 01.01, programme 41, division organique 16	13.282	
			<i>Total Division organique 16 Dont recettes affectées</i>		36.421 15.882

			Recettes spécifiques - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé		
PR	86	02 10	Remboursement d'avances récupérables consenties aux hôpitaux psychiatriques	0	
				<i>Total Division organique 17</i>	0
				<i>Dont recettes affectées</i>	0
			Recettes spécifiques - Division organique 18 Entreprises, emploi et recherche		
MA	51	02 12	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	1.200	
MA	51	03 12	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	2.500	
MA	86	03 10	Produit de cession de participation et remboursement de crédits octroyés dans le cadre du développement et de la restructuration des entreprises	0	
MA	86	04 10	(Modifié) Récupération d'avances et de redevances octroyées par conventions de stratégie (ex S.D.R.W. - C.P.T.E.I.)	0	
MA	86	05 10	Fonds de rénovation industrielle (recettes affectées au FRI : article de base 51.07, programme 02, division organique 18)	0	
MA	86	03 70	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 34, division organique 18)	19.000	
				<i>Total Division organique 18</i>	22.700
				<i>Dont recettes affectées</i>	19.000
				<i>Total Secteur III</i>	63.639
				<i>Dont recettes affectées</i>	35.654
				<i>Total TITRE II</i>	820.420
				<i>Dont recettes affectées</i>	35.654
TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS					
Secteur II - Recettes générales non fiscales					
			Recettes spécifiques - Division organique 12 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication		
LA	96	01 10	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en euro	0	
LA	96	01 20	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en monnaies étrangères	0	
				<i>Total Division organique 12</i>	0
				<i>Dont recettes affectées</i>	0
				<i>Total Secteur II</i>	0
				<i>Dont recettes affectées</i>	0
				<i>Total TITRE III</i>	0
				<i>Dont recettes affectées</i>	0
				TOTAL GENERAL	12.185.578
				<i>Dont recettes affectées</i>	248.308
<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>					